

Un pasteur sur le rocher

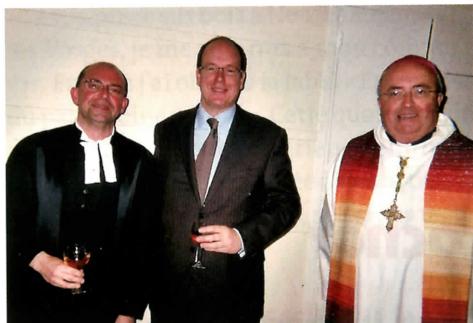
Si le catholicisme est religion d'État, la liberté de culte existe à Monaco. Et l'Église réformée y est bien présente, comme le rappelle Didier Meyer, pasteur de cette paroisse de Menton-Monaco depuis 2002.



Célébration œcuménique sous chapiteau, dans le cadre du Festival international du Cirque de Monte-Carlo.

Quand les touristes du monde entier posent leurs pieds sur le quai de la gare, la première chose qu'ils font, c'est de prendre en photo le panneau de la station « Monte-Carlo ». Comme si c'était l'aboutissement de leur pérégrination sur terre. Petite enclave coincée entre la mer et la montagne, la terre de la Principauté longtemps prisée pour son paradis fiscal est un état souverain, avec son gouvernement, ses propres lois, son système social, ses écoles et sa Poste.

Dans ce pays cohabitent des communautés chrétiennes. La première, de loin la plus importante, est catholique et religion d'État. Les prêtres sont rémunérés par l'État par un Concordat, l'enseignement religieux catholique romain obligatoire excepté pour les jeunes qui suivent le catéchisme protestant, anglican ou orthodoxe. Le troisième personnage dans la Principauté est d'ailleurs l'Archevêque, Mgr Bernard Barsi. Les communautés anglicane et protestante



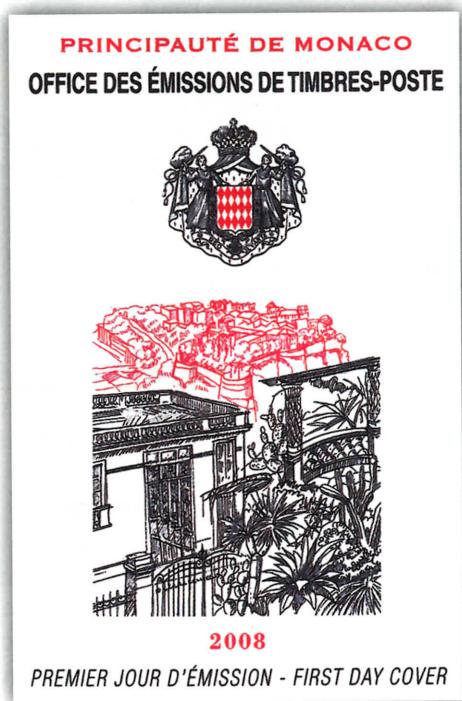
Le pasteur Didier Meyer et l'Archevêque Mgr Bernard Barsi avec le Prince Albert II.

sont les deux autres confessions qui ont pignon sur rue, les orthodoxes bénéficiant de l'hospitalité des églises locales.

Les protestants sont établis officiellement depuis 1958, le 13 mai précisément, date à laquelle le ministre de l'Intérieur et des Cultes, a reconnu l'Association Culturelle de l'Église Réformée et le libre exercice de son culte et de ses activités. Toutefois, des cultes étaient déjà célébrés le dimanche dans l'église anglicane, dès les années 1920. Adam Oser, industriel suisse retiré à Monaco, cherchant désespérément un temple pour le culte d'enterrement de son épouse Marie, constate qu'il n'y en a pas. Il décide donc de créer une fondation, d'acquérir un terrain, de mener la construction d'un temple avec ses dépendances et fait la transcription notariale pour remettre l'édifice entre les mains de l'Église réformée nouvellement reconnue. Depuis le 11 décembre 1959 et la dédicace du temple, les cultes sont célébrés, les sacrements administrés et les pierres de ces murs chantent et prient comme Adam Oser se plaisait à le dire. C'est à son épouse défunte que l'Église réformée doit son temple ; et en son honneur une salle porte le nom de « Marie Oser ». En 2008 et en 2009, en présence de son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II, nous avons commémoré ces événements : ce fut l'occasion aussi de l'émission d'un timbre-poste (*document ci-contre*).

Dès ses débuts, l'église de Monaco fut desservie par le pasteur de Menton, lieu distant de douze kilomètres. Depuis 1958, deux églises locales, l'une à « l'étranger », l'autre en France, se partagent un pasteur. Ce qui fait la spécificité de ce poste pastoral : deux lieux de culte, deux associations culturelles (l'une régie par le code des associations monégasques, l'autre par la loi de 1905) dans deux pays. Menton et Monaco se confondaient dans une même unité ecclésiastique. Cependant, depuis le 7 mai 2005, lors du Synode national d'Aix-en-Provence, Monaco est devenue une Église de l'étranger associée à l'Église réformée de France.

Comment manifester l'expression d'une différence confessionnelle dans un pays où seul le catholicisme romain est considéré comme religion officielle ? L'article 23 de la Constitution monégasque de 1962 garantit la liberté des cultes. L'adhésion au Conseil de l'Europe en 2004 ouvre la porte à l'im-



plantation d'églises de type évangélique en restant conforme à l'article 23 qui stipule qu'aucune pratique ne peut s'exercer sous la contrainte. L'Église Réformée est née au moment du Concile Vatican II et a pleinement profité de cet élan œcuménique. Nous participons aux manifestations existantes : la Kermesse œcuménique du mois de décembre qui réunit orthodoxes, catholiques, anglicans et protestants pour une grande braderie et dont le bénéfice est équitablement distribué et les rencontres lors de la Semaine de l'Unité dont le point d'orgue est une célébration, œcuménique elle aussi. Elle a lieu sous chapiteau, dans le cadre du Festival international du Cirque de Monte-Carlo. Cette manifestation unique en son genre et tout à fait originale doit son existence à un rassemblement des aumôniers des artistes du monde entier. Au début, seule une messe était célébrée. Et la réflexion a mûri : pourquoi ne pas proposer un rassemblement de toutes les communautés chrétiennes du territoire ? Le 21 janvier 2002, la première célébration commune a eu lieu. Accompagnée par la Fanfare des Carabiniers du Prince, cette célébration est entrecoupée par la production d'artistes

et la lecture des textes en rapport avec le thème de la Semaine de l'Unité.

Notre Église fait preuve d'ouverture en accueillant l'Académie de Musique située à deux pas. Les cours de l'école d'orgue ont lieu dans notre temple et nous profitons de concerts. Nous veillons également



Le rabbin Guy Hall de Londres avec le pasteur Didier Meyer.

à nos activités internes : à côté du culte célébré chaque dimanche, des conférences, le catéchisme et des études bibliques coexistent.

Le cadre magnifique de la Côte d'Azur et la certitude d'un temps ensoleillé dès les premiers jours de printemps font venir des protestants de toute l'Europe. Les couples

décentralisent leurs célébrations et la communauté locale assure ces actes pastoraux en accord avec leur église d'origine. Il m'est donc arrivé de présider des mariages de membres des églises luthériennes de Suède ou de Finlande et c'est toujours une expérience particulière. Des protestants du Japon résidant en



Les Conseils au grand complet.



Carole et Didier Meyer avec le Prince Albert II.

France ont demandé un jour la bénédiction de leur union ; voilà pour la touche exotique ! Pour le pasteur, la pratique d'une langue étrangère est la bienvenue.

L'Église n'oublie pas son témoignage dans la cité. Tout ce qui brille n'est pas or, même pas à Monaco. Dans un milieu déchristianisé et dans un monde d'apparences et de paillettes, le défi est de savoir comment proclamer l'évangile gratuit du salut et de la libération par Jésus-Christ. Même si nos propositions sont attrayantes, nous souffrons de la pléthore d'offres et de manifestations en tous genres. Au moment du Grand Prix de Formule 1, notre temple est inaccessible et, la mort dans l'âme, nous devons annuler nos cultes. Nous nous réjouissons cependant d'un phénomène passionnant et nouveau qui est le baptême d'adulte. Des hommes, des femmes, qui



Blason princier de Monaco

Extrait de la constitution monégasque du 17 décembre 1962

Article 9 : *La religion catholique, apostolique et romaine est religion d'État.*

Article 23 : *La liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toutes matières sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés.*

n'ont pas franchi le cap dans leur enfance, qui n'ont pas été baptisés pour x raisons, décident de se présenter et de demander ce signe de la grâce de Dieu. Ainsi, je parle volontiers d'un baptême dont je garde un souvenir émouvant : en 2011 celui d'une femme née le 13 juillet 1939. Cela aussi, c'est Monaco !

Pasteur Didier Meyer